PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

DOCUMENT DE PROJET

Titre du projet : Phase II du Plan de gestion de l'élimination progressive des HCFC (HPMP) **Numéro de projet : DRC/PHA/79/PRP/42**		
Pays : République Démocratique du Congo (RDC)	**Partenaire de mise en œuvre :** MEDD/Bureau National Ozone (BNO)	**Modalité d'exécution :** Mise en œuvre nationale assistée (NIM assisté)
Contributing Outcomes : UNSDCF-DRC 2020-2024 EFFET 2.3 : D'ici 2024, les populations tirent profit d'une gestion responsable et durable des ressources naturelles (forestières, minières, et foncières), par l'État, les entités décentralisées, les communautés, et le secteur privé, dans un contexte de changement climatique et de préservation de la biodiversité.		
UNDP Social and Environmental Screening Category: moderate	**UNDP Gender Marker:** 1	
Quantum Award ID: 00114327.3	**Quantum Project /Output ID: 00114327**	
Task Name : PREP PLAN ELIMIN HCFC PHASE II	**Funding Source : UNDP\|63030\|MP Prog Res Gen Prog\|10009\|MONTREAL PROTOCOL**	
UNDP- PIMS ID number:	**Date de la réunion du CLEP: 22 juillet 2024**	
Planned start date: 1er Juillet 2024	**Date de fin de projet: 30 juin 2027**	

Brève description

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) a ratifié la Convention de Vienne et son Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone le 30 novembre 1994. La RDC a en outre ratifié les amendements de Londres et de Copenhague au Protocole de Montréal le 30 novembre 1994 ; et les Amendements de Montréal et de Pékin au Protocole de Montréal le 9 février 2005. Le pays n'a pas encore ratifié l'amendement de Kigali. La RDC ne produit pas d'hydro-chlorofluorocarbures (HCFC), qui sont des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO), mais dépend uniquement des importations en provenance d'autres pays. Le pays fonctionne en vertu de l'article 5 du Protocole de Montréal et peut bénéficier d'une assistance financière et technique du Secrétariat du Fonds multilatéral (FML).

Le Comité exécutif a approuvé lors de sa 88e réunion du 22 novembre au 7 décembre 2021, par le biais d'une combinaison de réunions formelles en ligne et virtuelles et d'un processus d'approbation intersessions (IAP-88), la phase II du plan de gestion de l'élimination progressive des HCFC (HPMP) pour la RDC, sur la période 2021-2030, en vue de la gestion de l'élimination complète de la consommation de HCFC, pour un montant de 1 237 750 USD. Ce financement passe à travers le PNUE (agence Lead) et le PNUD (agence accompagnante), comme suit : 600 000 USD, plus les coûts d'appui aux agences de 76 000 USD pour le PNUE et 525 000 USD, plus les coûts d'appui des organismes de 36 750 USD pour le PNUD. En dehors de cela, il est entendu qu'aucun financement supplémentaire du Fonds multilatéral ne serait fourni pour l'élimination progressive des HCFC.

La première tranche de financement de la phase II du HPMP demandée lors de cette réunion s'élève à 659 032 USD, soit 310 000 USD, plus les coûts d'appui aux agences de 39 267 USD pour le PNUE et 289 500 USD, plus les frais d'appui aux agences de 20 265 USD pour le PNUD, comme indiqué à l'origine.

Les objectifs à atteindre sont les suivants :

1. Éliminer complètement les HCFC d'ici le 01/01/2030 et interdire l'importation des HCFC d'ici le 01/01/ 2030, à l'exception de ceux autorisés pour un service d'entretien entre 2030 et 2040, le cas échéant, conformément aux dispositions du Protocole de Montréal ;
2. Interdire l'importation d'équipements à base de HCFC d'ici le 1er janvier 2024 ;
3. Établir des mesures réglementaires pour contrôler les émissions prévues de réfrigérant pendant l'installation, l'entretien et le déclassement d'ici le 1er janvier 2024 ;
4. Déduire 11,20 tonnes ODP (Ozone Depletion Potential) de HCFC de la consommation restante de HCFC admissibles au financement.

Financing plan	
Multilateral Fund (Direct project Grant)	USD 1125000 (PNUE: USD 600 000 USD ; PNUD: USD 525 000)
Government of DRC (Co-financing)	USD 0
Grand-Total Project Financing	USD 1 125 000
UNDP support cost	USD 36 750
UNEP support cost	76 000 USD
Total Resource from Multilateral Fund (Including support cost)	USD 1 237 750

Accord de (Signatures)		
Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) Noms, Titre : **Monsieur Benjamin TOIRAMBE BAMONINGA** Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable	Signature :	Date : 20 SEPT 2024
PNUD Noms, Titre : **Madame ROKYA YE DIENG** Représentante Résidente Adjointe chargée de Programmes	Signature :	Date :
Partenaire de mise en œuvre - Bureau National Ozone **Noms, Titre : Monsieur Elie UMBA KABUNDA** Point Focal Ozone/RDC	Signature :	Date : 18 SEPT 2024

PNUD Au service des peuples et des nations Rép. Dém. du Congo

I.

I. Acronymes et abréviations

ACOPROF : Association Congolaise des Professionnels du Froid et de la Climatisation
CFC : Chlorofluorocarbures
DGDA : Direction Générale des douanes et Accises
ExCom : Comité exécutif du Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal
GWP : Potentiel de réchauffement Global
HCFC : Hydrochlorofluorocarbures
HFC : Hydrofluorocarbures
OCC : Office Congolais de Contrôle
PGEH : Plan de gestion de l'élimination progressive des HCFC
MAC : Climatisation automobile
MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MLF : Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal
MLFS : Secrétariat du Fonds multilatéral
BNO : Bureau Nationale Ozone
ODP : Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone
SACO : Substance appauvrissant la couche d'ozone
RAC : Réfrigération et climatisation
TAP : projet d'assistance technique

II. Défi de développement

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a ratifié la Convention de Vienne et son Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone le 30 novembre 1994. La RDC ne produit pas d'hydro chlorofluorocarbures qui sont des substances appauvrissant la couche d'ozone, mais dépendent uniquement des importations en provenance d'autres pays. Conscient de l'importance de la protection de la couche d'ozone, le Gouvernement de D. R Congo a établi des cadres institutionnels et juridiques pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal sur l'élimination progressive des substances appauvrissant la couche d'ozone dans le pays. Le gouvernement de la République démocratique du Congo a publié au Journal officiel les règlements sur les substances appauvrissant la couche d'ozone en 1995, qui ont été modifiés en 2004.

La réglementation sur les substances appauvrissant la couche d'ozone fait partie de la Loi sur la gestion de l'environnement, qui est la loi-cadre pour la gestion de l'environnement dans le pays. Cette règlementation rend opérationnel le système de quotas et de licences, qui est appliqué dans lors de l'importation de substances appauvrissant la couche d'ozone et d'équipements le contenant. La mise en œuvre du système de quotas et d'octroi de licences pour les HCFC a commencé en 2011. Cela a été à la suite d'une sensibilisation intensive parmi les importateurs et les utilisateurs de HCFC sur le processus de demande de permis et les conséquences de la non-conformité.

Lors de la soumission des demandes de quotas au BNO, celles-ci font l'objet d'un processus d'examen par le Comité National Ozone. En tant que membre du marché commun de l'Afrique orientale et australe et de la Communauté de développement de l'Afrique australe , la RDC souscrit à la mise en œuvre de la réglementation et aux activités de suivi des importations de HCFC dans la région. Le Bureau Nationale de l'ozone relevant du ministère de l'Environnement et du développement durable est un organisme chef de file dans l'application de la réglementation sur les substances appauvrissant la couche d'ozone. Le gouvernement de la RDC a assuré l'alignement du Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone avec la Décision XIX/6 du Comité exécutif du Fonds multilatéral sur l'élimination accélérée des HCFC, en révisant le règlement et en appliquant davantage cette décision par la mise en œuvre du PGEH.

Les progrès satisfaisants réalisés par le pays dans la mise en œuvre des activités relevant de la phase I du PGEH ont permis de geler avec succès les HCFC en 2013 et d'atteindre une réduction de 10 % de la consommation d'HCFC en 2015, conformément au calendrier accéléré d'élimination progressive des HCFC en vertu du Protocole. Le tableau 1 montre la consommation déclarée de HCFC de 2014 à 2020.

Tableau 1: Consommation de HCFC de 2014 à 2020 en tons ODP

Substance / Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Ligne de base
HCFC-22	16.5	15.4	9.35	6.11	6.11	4.68	**2.64**	**66.2**
Total des HCFC	16.5	15.4	9.35	6.11	6.11	4.68	2.64	

Comme le montre le tableau 1, la consommation de HCFC-22 a diminué au cours de la période de 2014 à 2020. Cela est attribué à la mise en œuvre réussie du système de licences et de quotas des HCFC, à l'application du Règlement sur les SACO, à la sensibilisation des techniciens de l'ACOPROF et du public en général. Le BNO, en collaboration avec les agences de mise en œuvre, a formé environ 289 techniciens en réfrigération aux bonnes pratiques et à l'utilisation sûre de la manipulation des réfrigérants inflammables et toxiques. Des trousses d'outils de réfrigération appropriées (p. ex. unités de récupération portatives, trousses de recyclage, détecteurs de fuites, identificateurs de réfrigérant et pompes à vide) ont été achetées pour renforcer la capacité des centres d'excellence. En outre, environ 265 agents des douanes ont été formés aux mesures de contrôle des importations et des exportations de SUBSTANCES appauvrissant la couche d'ozone et de leurs mélanges. Les points d'entrée douaniers du pays ont été équipés de 10 identificateurs de réfrigérant pour aider à surveiller l'importation illégale de substances appauvrissant la couche d'ozone dans le pays afin de se conformer à l'élimination progressive durable des substances appauvrissant la couche d'ozone. En outre, le pays a inlassablement encouragé l'adoption de solutions de remplacement des réfrigérants à faible PRG dans le cadre de la phase I du PGPH et continuera de le faire au cours de la phase II. Le tableau 2 ci-dessous montre la répartition sectorielle des HCFC et des réfrigérants alternatifs dans le secteur de l'entretien des RAC.

Tableau 2: Données sur la consommation d'HCFC et de solutions de remplacement et répartition par secteur/sous-secteur pour 2020

Sous-secteur		Estimation de l'utilisation de réfrigérant en entretien (MT)							
		HCFC-22	HFC-134A	HFC-404A	HFC-410A	HC-600A	HC-290	R-407C	R-717
Réfrigération domestique		0	13	0	0	13.4	0	0	0
Climatisation domestique		18	0	0	8	0	6.2	7.5	0
Réfrigération commerciale	Autonome	9	0.8	2.1	1.0	0	0	0	0
	Unités de condensation	4	2.2	6.0	1.1	0	0	0	0
	Système centralisé	0	1.2	0	0	0	0	0	0
Réfrigération industrielle		7	0	1.0	0	0	0	0	15.2
Réfrigération de transport		0	10	0	0	0	0	0	0
Utilisation totale		**38**	**27.2**	**9.1**	**10.1**	**13.4**	**6.2**	**7.5**	**15.2**

D'après le tableau ci-dessus, il a été observé qu'en général, le réfrigérant alternatif dominant dans le secteur de l'entretien est le HFC-134a. Le développement industriel est la principale raison de l'utilisation des HCFC dans le secteur commercial. Cependant, avec la mise en œuvre du PGEH, il est conseillé à l'industrie d'adopter une approche proactive pour passer à des solutions de rechange, car les HCFC sont déjà en cours d'élimination et le pays achèvera la phase I d'ici décembre 2020.

La phase II du PGEH atteindra les objectifs de réduction de 67,5 % et de 100 % des HCFC en 2025 et 2030 respectivement, tels qu'établis dans le Protocole de Montréal pour les substances du groupe I de l'Annexe C, étant entendu que la consommation entre 2030 et 2040 peut dépasser zéro pour répondre aux besoins de service en matière de queue conformément aux obligations du Protocole de Montréal.

La mise en œuvre se fera de 2021 à 2030 et les activités proposées sont résumées dans le tableau 3. Les enseignements tirés de la mise en œuvre de la phase I du PGPH seront pris en compte.

Afin d'atteindre et de maintenir les objectifs de réduction progressive de l'élimination des HCFC et d'encourager l'adoption par le marché de technologies autres que les HCFC et à faible PRG, la phase II du PGPH a donné la priorité aux activités clés à mettre en œuvre, notamment: le renforcement de la surveillance et de l'application des mesures de contrôle et le renforcement des capacités des agents d'application de la loi, le renforcement des capacités des techniciens de l'ACOPROF; et l'établissement et la mise en œuvre du système de certification des techniciens, appuyer les écoles techniques et l' Association National de la réfrigération et de la climatisation.

III. Stratégie

La stratégie globale de la phase II du PGPH sera centrée sur l'élimination progressive des HCFC-22 grâce à l'adoption de réfrigérants écoénergétiques, respectueux de l'ozone et du climat dans le secteur des RAC. La phase II du PGPH favorisera l'adoption des alternatifs à potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone nul ou faible et de technologies à potentiel de réchauffement planétaire nul ou faible, conformément aux dispositions de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal.

Pour réaliser et maintenir l'élimination progressive des HCFC, un certain nombre d'activités seront entreprises, notamment :

1. Le renforcement de la surveillance et de l'application des mesures de contrôle aux points d'entrée. Concrètement la mise en place d'un cadre juridique contraignante sur l'importation, l'exportation et la manipulation des fluides frigorigènes en général et des HC en particulier,
2. Le renforcement des capacités des agents des douanes et autres agents de l'Office Congolais de Contrôle (OCC) pour une meilleure application de la règlementation sur l'importation et/ou l'exportation des SACO,
3. Le renforcement des capacités des techniciens frigoristes sur les bonnes pratiques en matière de la réfrigération et de la climatisation spécialement sur la manipulation des saco ;
4. La certification des techniciens en réfrigération et climatisation,
5. La fourniture des outils de travail pour la maintenance des équipement frigoriques aux ateliers bien ciblés,
6. Enfin une campagne publique de sensibilisation et des vulgarisations de la règlementation sur les saco,
7. L'adoption des technologies de remplacement pour la sauvegarde de la couche d'ozone et à faible impact sur le réchauffement de la planète.

Le tableau 3 présente un résumé des activités à mettre en œuvre dans le cadre de l'étape II du PGEH.

Tableau 3: Activités et budgets proposés

No	Composante	Agence	Budget total pour la composante projet (USD)
1.	Renforcement de la surveillance et de l'application des mesures de contrôle et renforcement des capacités des agents chargés de l'application de la loi (DGDA et OCC).	PNUE	210 000
2.	Renforcement des capacités des techniciens de service RAC, mise en place d'un système de certification RAC.	PNUE	340 000
3.	Soutien à l'industrie des services et aux collèges techniques par la fourniture de boîtes à outils de services et la création de 2 centres de récupération et de récupération	PNUD	525 000
4.	Coordination, voyages suivi, évaluation, et établissement de rapports sur les projets	PNUE	50 000
	Total Budget		**1,125,000**

Les composantes stratégiques sont détaillées dans le tableau 4. Ces composantes sont étroitement liées pour assurer la réforme du cadre politique et réglementaire de l'industrie du RAC ainsi que pour soutenir la formation continue de ses acteurs et aider le secteur privé dans la transition vers des technologies alternatives pour une transformation durable.
Plus précisément, UNDP achètera et fournira les outils et l'équipement aux centres de récupérations et recyclages ainsi qu'aux l établissements de formation professionnels du RAC pour faciliter le programme de formation RAC, en développant les compétences techniques nécessaires au sein du secteur pour passer des HCFC à d'autres réfrigérants alternatifs et pour réduire la demande de réfrigérants vierges grâce à des programmes de modernisation et de récupération.

Tableau 4: Résumé des stratégies PGEH et des actions recommandées

Composante / Activité du projet	**Total des fonds alloués**	**1ère tranche** *2022-2023*	**2ème tranche** *2024*	**3ème tranche** *2027*	**4ème tranche** *2029-2030*
Renforcement du suivi et de l'application des mesures de contrôle et renforcement des capacités des agents chargés de l'application de la loi (PNUE)					
Réviser le règlement existant pour en y incorporant les HC: -interdire les importations d'équipements à base de HCFC ; -Interdiction de l'utilisation du HCFC-141b pour le rinçage ; -rendre obligatoire la déclaration par les importateurs et exportateurs de HCFC Diffusion de la réglementation révisée par l'organisation de trois ateliers de vulgarisation et sensibilisation	**20,000**	10,000	10,000	0	0
Faciliter les dialogues frontaliers	**10,000**	5,000		**0**	**5,000**

Organisation de 35 ateliers de formation à travers le pays pour les douaniers et OCC : environ 1 000 agents	**150,000**	35,000	35,000	40,000	40,000
Acquisition d'identificateurs	**30,000**	0	30,000	0	
Sous-total pour la composante projet	**210,000**	**50,000**	**75,000**	**40,000**	**45,000**
Renforcement des capacités des techniciens du RAC et mise en place d'un système de certification (PNUE)					
Engager un expert ou une institution pour établir un système de certification opérationnelle d'ici la fin de 2023.	**20,000**	10,000	10,000	0	0
Mise en place d'un système de certification RAC efficace pour certifier 500 techniciens /an jusqu'en 2030. En collaboration avec l'INPP	**100 000**	30 000	30 000	20.000	20 000
Impliquer 10 structures l'INPP à travers le pays pour animer des ateliers de formation de 700 techniciens/an pendant 9 ans soit environ 6300 techniciens sur les bonnes pratiques en matière de maintenance préventive et corrective des installations aux HC	**220 000**				
Sous-total pour la composante projet	**340,000**	**80 000**	**75 000**	**135 000**	**70 000**
Appui à l'industrie et aux collèges techniques par la fourniture d'équipements de service / boîtes à outils et la création de 2 centres de récupération et de récupération (PNUD)					
Identification des besoins par les collèges de formation technique et élaboration de la stratégie d'approvisionnement	**10,000**	10,000	0	0	0
Etude de faisabilité sur le modèle d'affaires pour les infrastructures de récupération et de recyclage des fluides frigorigènes et leçons tirées du 1er centre de récupération	**20,000**	10,000		10,000	0
Création de 2 centres de récupération (PNUD) (71 500 dollars par centre)	**143,000**		71,500	71,500	0
Acquisition et distribution d'outils et d'équipements complémentaires pour les centres de formation - équipement d'un nouveau centre de formation des formateurs établi (65 000 $) , Améliorations de 7 centres de formation existant (30 000 $ par centre, total de 210 000 $). Frais de transport intérieur / entreposage (10 000 $)	**285,000**	160,000	125,000	0	0
Consultants nationaux et internationaux pour accompagner le BNO	**67,000**	38,000	14,000	15 000	0

Sous-total pour la composante projet	**525,000**	**218,000**	**210,500**	**96 500**	**0**
					Suivi et évaluation des projets (PNUE)
Mener des activités de surveillance et de suivi du projet (y compris les coûts d'exploitation des réunions avec les parties prenantes), voyages pour des rencontres nationales et internationales	**50,000**	10,000	10,000	20 000	10 000
Sous-total pour la composante projet	**50,000**	**10,000**	**10,000**	**20 000**	**10 000**
Répartition totale des projets	**1,125,000**	**358,000**	**370,500**	**281,500**	**115,000**

IV. Résultats et partenariats

Résultats attendus

1. La mise en œuvre de la phase II du PGEH aidera la République Démocratique du Congo à être en conformité avec le protocole de Montréal et ses amendements, en éliminant progressivement sa consommation des HCFC selon le tableau ci-dessous :

#	ANNÉE	OBJECTIF DE RÉDUCTION
1	2022	67,5%
2	2023	70%
3	2025	75%
4	2026	80%
5	2028	95%
6	Janvier 2030	100%

Les résultats escomptés sont obtenus grâce à la mise en œuvre des activités suivantes :

- **Livrable 1 : Mise en place d'une règlementation sur l'importation, l'exportation et la manipulation des HC et Renforcement des capacités de agents de douanes, de l'OCC et autres services de l'état :**

 - Activité 1.1 Actualisation de la réglementation existante pour y incorporer les HC comme réfrigérants (PNUE 20 000 $)
 - Activité 1.2 Renforcement de capacités de 1000 Agents de l'état commis aux frontières pour le contrôle des SACO : (PNUE 150 000$)
 - Activité 1.3 Fournitures des identificateurs : (PNUD 30 000$)

- **Livrable 2 : Renforcement des capacités des techniciens du RAC et mise en place d'un système de certification :**

 - Activité 2.1. : Mise en place d'une stratégie de certification de 500 techniciens par an. (PNUE 100 000 $).

- Activité 2.2. : Formation de 700 techniciens par an sur les bonnes pratiques de maintenance préventives et corrective liée aux HC dans 10 centres de formation de l'INPP à travers toute la république, (PNUE 200 000 $).

- **Livrable 3 : Appui à l'industrie et aux collèges techniques par la fourniture d'équipements de service / boîtes à outils et la création de 2 centres de récupération et de récupération :**

 - Activité 3.1. Identifications des besoins en matériels et outillages des collèges techniques (PNUD 30 000 $)

 - Activité 3.2. Création de deux centres de récupération (PNUD 143 000 $),

 - Activité 3.3. Acquisition et distribution d'outils et d'équipements complémentaires pour les centres de formation (PNUD 285 000$)

- **Livrable 4 : Suivi et évaluation des projets :**

 - Activité 4.1. Sensibilisation et diffusion d'information sur les technologies de remplacement pour les importateurs, les distributeurs et les détaillants de substances et d'équipements contrôlés. (PNUE, 20 000 dollars).

 - Activité 4.2. Soutenir l'ACOPROF pour participer à des réunions internationales, s'abonner à la littérature technique et organiser des ateliers et séminaires nationaux sur les systèmes de refroidissement à faible prg et le maintien/l'amélioration de l'efficacité énergétique des systèmes RAC. (PNUE, 20 000$).

 - Activité 4.3. Organiser des missions conjointes BNO /ACOPROF de suivi et contrôle dans les provinces cibles pour évaluer la mise en œuvre des activités liées au PGEH (PNUE 10 000$).

Ressources nécessaires pour atteindre les résultats escomptés

Une équipe de consultant technique national et international sur la composante de la stratégie mise en œuvre par le PNUE, a évalué les besoins des centres des récupération et sur les spécifications résultantes de l'équipement à acquérir par le PNUD, qui seront utiles pour atteindre les objectifs du projet.

Le responsable programme PNUD du pays et le responsable des achats dirigeront les processus de mise en œuvre, avec l'appui du point focal de suivi et d'évaluation, et du représentant résident adjoint qui dirige le conseil d'administration du projet.
Les ressources associées à cette initiative sont budgétisées au titre des coûts directs du projet.
Le coût total de l'étape II du PGEH pour la République démocratique du Congo a été estimé à 1 125 000 dollars us (plus les coûts d'appui des agences), comme indiqué à l'origine, pour

parvenir à une réduction de 100 % de sa consommation de base de HCFC d'ici 2030. Les activités proposées et la répartition des coûts sont résumées dans le tableau 4.

Tableau 4. Coût total de la phase II du PGEH

Activité	Agence	Coût (US $)
Renforcement du suivi et de l'application des mesures de contrôle et renforcement des capacités des agents chargés de l'application de la loi-	PNUE	210,000
Renforcement des capacités des techniciens de service RAC et mise en place d'un système de certification RAC	PNUE	340,000
Soutien à l'industrie des services et aux collèges techniques	PNUD	525,000
Surveillance et établissement de rapports	PNUE	50,000
Total		**1,125,000**

Le calendrier de financement suivant a été établi en vertu de la décision 88/45 du Comité exécutif. Ce document de projet reflète l'approbation des 525 000 USD disponibles pour la mise en œuvre des activités convenues sous la responsabilité du PNUD. Le décaissement de la tranche fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation au moyen du rapport d'étape qui sera soumis lors des prochaines réunions du Comité exécutif.

Tableau 5. Répartition des tranches convenue pour la phase II du HPMP pour la République démocratique du Congo en USD

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
PNUE	140,000	0	0	160,000	0	185,000	0	0	115,000
PNUD	218,000	0	0	210,500	0	96,500	0	0	0
Total	**358,000**	**0**	**0**	**370,500**	**0**	**281,500**	**0**	**0**	**115,000**

Tableau 4: Activités proposées et calendrier

ACTIVITÉS PROPOSÉES	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS									
	2022-2025					2026-2030				
Renforcer l'application de la réglementation sur les substances appauvrissant la couche d'ozone, y compris le renforcement des capacités des agents des douanes, des agents de protection des consommateurs et d'autres agents d'application de la loi										
Renforcement des capacités des techniciens de service RAC, mise en place d'un système de certification RAC.										
Soutien à l'industrie des services et aux collèges techniques par la fourniture de boîtes à outils de services et la sensibilisation aux questions d'efficacité énergétique et à l'adoption de fluides frigorigènes à faible PRG										
Coordination, suivi et évaluation										

Partenariats

- La République Démocratique du Congo, pour la mise en œuvre du protocole de Montréal, elle a dans sa stratégie globale choisie de travailler en partenariat avec :
 1. Le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) pour le volet formation et renforcement des capacités des parties prenantes dans la problématique de la destruction de l'Ozone stratosphérique.
 2. Le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) pour le volet équipements des centres de récupération et recyclage de HCFC ainsi que des acteurs du froid membres de l'ACOPROF ;
 3. L'INPP (Institut National de Préparation Professionnelle) comme centre d'excellence pour la certification des techniciens à travers toute la république démocratique du Congo.

Engagement des parties prenantes

#	Intervenants du projet	Rôles et responsabilités
1	Ministère de l'environnement et Développement Durable (MEDD)	Quelques objectifs globaux du MEDD sont : 1. L'exécution des politiques nationales de gestion durable de l'environnement et la préservation de la biodiversité et des écosystèmes ; 2. La règlementation de toute activité susceptible de porter atteinte à l'environnement, à la biodiversité, aux écosystèmes ainsi qu'aux règles de salubrité ; 3. L'élaboration, la vulgarisation et la gestion des programmes d'éducation environnementale ; etc..
2	Secrétariat General de l'Environnement et Développement Durable	Entité gouvernementale responsable de la mise en œuvre des politiques de l'environnement sur tous les aspects. • **Le BNO** assurant le leadership national dans la coordination quotidienne dans la mise en œuvre de la Phase II du PGEH
3	Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est la principale autorité environnementale mondiale qui définit l'agenda environnemental mondial, promeut la mise en œuvre cohérente de la dimension environnementale du développement durable au sein du système des Nations Unies et sert de défenseur faisant autorité de l'environnement mondial. Le PNUE fournira un appui technique et administratif pour la mise en œuvre de ce projet. Il est l'Agence Leader.
4	Programme des Nations Unies pour le développement	Le PNUD sert à bien des égards de bras opérationnel de l'Organisation des Nations Unies au niveau des pays et travaille avec des partenaires dans de nombreux pays pour promouvoir, entre autres, le développement durable, l'élimination de la pauvreté, la promotion de la femme, la bonne gouvernance et l'état de droit.

		Le PNUD, représenté par le Bureau de pays de la République Démocratique du Congo, souhaite renforcer ses activités de développement dans les systèmes nationaux et les arrangements institutionnels existants pour la promotion de la durabilité environnementale, de l'économie verte et de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ceux-ci aux niveaux locaux, régional et national. Le PNUD fournira un appui technique pour la mise en œuvre de ce projet. Il est l'agence d'accompagnement pour ce projet
5	Ministères du Travail et de Prévoyance Sociale	Par l'entremise de l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP), le Ministère du Travail et Prévoyance Sociale mettra à la disposition de BNO ces centres d'excellence à travers le pays pour faciliter ; la formation et la certification des techniciens.
6	Secteur privé	Il s'agit des importateurs, des distributeurs et des détaillants qui vendent des produits chimiques et des produits contrôlés en vertu du Protocole de Montréal. Ils feront également partie du groupe cible de la sensibilisation.

- Les principaux bénéficiaires du projet sont les techniciens de l'ACOPROF qui seront formés à l'INPP et verrons leurs capacités techniques renforcées grâce à une formation aux technologies nouvelles et alternatives de réfrigération et sur les bonnes pratiques dans la maintenance tant préventive que corrective, qui seront menée avec les outils et les équipements à acquérir dans le cadre du projet.

- Des efforts particuliers seront déployés pour inclure et encourager les femmes à s'engager dans ce qui est traditionnellement un secteur dominé par les hommes lors de la sélection des techniciens à former dans le cadre du projet.

- Les Agents des services publics des douanes et accises ainsi que ceux de l'office congolais de contrôle bénéficieront également de ce projet dans son volet sur la règlementation sur les importations et/ou l'exportation des saco lors des ateliers qui seront organisés à cet effet.

Coopération Sud-Sud et triangulaire (SSC/TrC)

- Les leçons apprises lors de la mise en œuvre de la première phase du PGEH seront prises en compte pour une meilleure exécution de cette seconde phase toujours en collaboration avec les agences d'exécutions qui sont le PNUE et le PNUD.
- Le projet est mis en œuvre dans d'autres pays où le PNUD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement fournissent des orientations techniques. Pour le PNUD, des pays tels que le Kenya, le Nigéria, l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Indonésie et le Liban, entre autres, bénéficient d'un soutien, tandis que le PNUE aide également environ 73 pays à la phase II du HPMP. Le Groupe du Protocole de Montréal du PNUD et le Programme des

Nations Unies pour l'environnement favoriseront l'échange des enseignements tirés et des meilleures pratiques entre ces pays afin d'améliorer l'apprentissage et le renforcement des processus de mise en œuvre des projets

Connaissance

Ce projet sensibilisera les groupes ciblés, par le biais de différents forums, aux dispositions et aux cibles du Protocole de Montréal et aux responsabilités que ces groupes cibles doivent assumer pour assurer une réduction significative des rejets de substances appauvrissant la couche d'ozone dans l'atmosphère. Ces groupes cibles seront systématiquement mobilisés pour s'assurer que l'information et les connaissances partagées seront largement diffusées dans les communautés.

Les connaissances générées et les leçons tirées de ces activités seront partagées entre les intervenants.

Durabilité et mise à l'échelle

Le projet utilisera les structures existantes mise en place par le BNO pour mettre en œuvre les activités liées au Protocole de Montréal. Il s'agit d'assurer l'appropriation et le leadership processus par les nationaux, ainsi que le renforcement des capacités nationales pour les activités futures. Le Bureau National Ozone et d'autres parties prenantes nationales, mettront en place des équipes techniques pour diriger l'implantation des activités. En outre le Bureau National Ozone recevra un appui technique du PNUD et du PNUE, afin de renforcer les capacités nationales actuelles dans le secteur du RAC.

1. GESTION DE PROJET

Rentabilité et efficacité

Dans le cadre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), le PNUD plaide en faveur de l'intégration de priorités solides en matière de gestion des produits chimiques dans les cadres nationaux de planification de l'environnement et de la réduction de la pauvreté et aide les pays à accéder aux ressources nécessaires pour améliorer leurs régimes de produits chimiques et de déchets.

À l'échelle mondiale, le PNUD aide les pays en développement et les pays à économie en transition à :

- Intégrer la bonne gestion des produits chimiques dans les plans et politiques nationaux de développement
- Gérer les produits chimiques particulièrement préoccupants pour les politiques en faveur des pauvres (POP, SACO, mercure, plomb, métaux lourds et autres)
- Renforcer les capacités nationales en matière de gestion intégrée des déchets, y compris la prévention, la réutilisation et le recyclage des déchets, et l'élimination d'une série de flux de déchets
- Soutenir les efforts nationaux et locaux en faveur d'une « économie verte » et d'une gestion durable des matériaux

Le PNUD est l'un des quatre organismes d'exécution désignés par le MLFS pour mettre en œuvre les projets d'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone du Protocole de Montréal. Pour relever ces défis à l'échelle mondiale, le PNUD aide les pays en développement et les pays à économie en transition à se conformer aux objectifs du Protocole de Montréal, tels que l'élimination progressive des HCFC, tout en favorisant l'introduction de solutions de remplacement respectueuses de l'ozone et du climat et l'élimination appropriée des banques de substances appauvrissant la couche d'ozone, par :

- Renforcement des capacités institutionnelles
- Interventions en matière de politiques et de réglementation
- Évaluation des besoins technologiques
- Plans de gestion de l'élimination progressive des HCFC/stratégies sectorielles à faibles émissions de carbone
- Évaluation et démonstration de technologies alternatives à faible émission de carbone
- Aider les pays en développement à accéder, combiner et séquencer différentes sources de financement environnemental afin d'atteindre les objectifs de conformité au Protocole de Montréal et d'apporter des co-avantages climatiques

Le PNUD aide les gouvernements et les entreprises à être compétitifs dans une économie verte en pleine croissance et à éviter les pertes d'emplois en supprimant les obstacles à l'utilisation de processus de production respectueux de l'ozone, économes en énergie et à faible émission de carbone qui sont bons pour l'économie et l'environnement mondial.

Depuis 1991, grâce à un financement cumulatif du Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal (MLF), du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et de donateurs bilatéraux, le PNUD a mis en œuvre 2 225 projets dans 118 pays. Le portefeuille de projets liés à l'ozone du PNUD a une valeur totale cumulée supérieure à 660 millions de dollars us (630 millions de dollars us provenant du MLF et 33,5 millions de dollars us provenant du FEM) et a empêché ce jour le rejet de plus de 68 000 tonnes de substances appauvrissant la couche d'ozone dans l'atmosphère.

Le PNUD a été choisi par la République Démocratique du Congo comme agence coopérante pour la mise en œuvre du PGEH, et ses rôles comprennent l'assistance technique pour appuyer le respect des obligations découlant du Protocole de Montréal et de ses amendements, comme indiqué ci-dessous :

- Aider à l'identification et à l'embauche d'experts nationaux et internationaux
- Soutenir la préparation des TOR et des spécifications techniques
- Fournir une équipe pour soutenir la mise en œuvre des activités contenues dans le plan de travail annuel
- Soutenir le transfert de technologie aux utilisateurs finaux, et
- Surveiller et évaluer les activités, les extrants et les jalons du projet

La mise en œuvre de cette stratégie tient compte de l'expérience mondiale du PNUE et du PNUD et de la nature interdépendante de leurs composantes respectives pour atteindre efficacement les objectifs du PGEH de la RD Congo.

Gestion de projet

Le Bureau National Ozone du ministère de l'Environnement et développement durable assurera la gestion quotidienne du projet en étroite collaboration avec le PNUE et le PNUD. Il produira tous les rapports gestion financière comprenant les services fournis, l'approvisionnement et divers paiement effectués.

V. Cadre de résultats[1]

I. CADRE RESULTATS DU PROJET (SPÉCIFIQUE AU PNUD)

Objectif(s) de développement durable : Objectif 12 des ODD : Consommation et production responsables					Indicateur du plan stratégique du PNUD
Résultat inclus dans le PNUD : **Résultat 1** : la gouvernance environnementale aux niveaux national et local est efficace, efficiente et cohérente					
Résultats globaux attendus : éliminer progressivement 100 % de la consommation de SACO d'ici janvier 2030. Les jalons spécifiques sont les suivants : 67,5 % (2022), 70 % (2023), 75% (2025), 80 % (2026), 95 % (2028) et 100 % (janvier 2030).					
RESULTATS du projet (par approbation MLF)	**Indicateurs**	**Base de référence (2022)**	**Cible (2030)**	**Moyens de vérification**	**Hypothèses**
Résultat 2 : groupes cibles sensibilisés et formés par la sensibilisation et le renforcement des capacités	Nombre d'identificateurs de réfrigérant achetés pour la Direction Générale des douanes et accises, l'OCC et ACOPROF douanes	0	6	Bon de commande d'approvisionnement, document de transfert d'actifs	La collaboration BNO/PNUD a la capacité de mener des achats à temps
	Nombre d'Ateliers/séminaires organisés pour renforcer la capacité des douaniers et inspecteurs de l'OCC	0	35	Rapports de formation	Le BNO et les partenaires concernés doivent être aptes et sans aucune restriction de santé pour entreprendre une formation en présentielle
Résultat 3 : Des techniciens du secteur RAC formés pour le	Nombre de techniciens formés par 7 centres d'excellence aux bonnes pratiques d'entretien et à la manipulation sécuritaire	500	4 500	Rapports de formation	Le BNO et les partenaires concernés doivent être aptes et sans aucune restriction de santé pour

[1] Le PNUD publie ses informations sur les projets (indicateurs, lignes de base, Cibles et résultats) pour répondre aux normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). Assurez-vous que les indicateurs sont S.M.A.R.T. (spécifique, mesurable, atteignable, pertinent et limité dans le temps), fournissent des bases de référence et des objectifs précis étayés par des preuves et des données fiables, et évitez les acronymes afin que le public externe comprenne clairement les résultats du projet.

programme de certification	des réfrigérants inflammables grâce à la fourniture d'équipements et d'outils				entreprendre une formation en présentielle
Résultat 4 : Programme de recyclage et de récupération	Création de centres de récupération et recyclage	0	2	Bon de commande d'approvisionnement, document de transfert d'actifs	La collaboration BNO/PNUD a la capacité de mener des achats à temps
	Nombre de techniciens formés à la récupération et au recyclage des réfrigérants et aux bonnes pratiques pour la maintenance corrective et préventive des installations aux HC	700	6300	Rapport de formation	Le BNO et les partenaires concernés doivent être aptes et sans aucune restriction de santé pour entreprendre une formation en présentielle

VI. SUIVI ET EVALUATION (S&E)

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUE, le projet fera l'objet d'un suivi au moyen des plans de suivi et d'évaluation suivants.

- Le suivi et l'évaluation des projets seront effectués conformément aux procédures établies du PNUE et seront assurés par l'équipe du projet et le Bureau pays du PNUD à Kinshasa car le PNUE n'est pas représenté en RDC. Cela se fera par l'examens de rapports trimestriels, annuels et d'un rapport final sur la mise en œuvre du projet.
- Le suivi et l'évaluation (S&E) de ce projet recours a plusieurs niveaux d'analyse, de contrôle de la qualité et des avis. Le suivi global sera mené par le PNUE dans le cadre d'un suivi régulier du programme de travail par l'Unité Croissance Inclusive et Développement Durable (CIDD) du bureau de pays du PNUD en République Démocratique du Congo. Les données recueillies au moyen de rapports trimestriels et annuels devront être rassemblées afin de suivre les progrès accomplis pour atteindre les résultats escomptés en fonction du cadre de résultats du projet.

Suivi trimestriel

Le Bureau national de l'ozone du MEDD, avec l'appui technique du PNUE et du PNUD, élaborera des rapports trimestriels sur les activités du projet en mettant l'accent sur les résultats, les leçons et les lacunes qui doivent être renforcés. Ces rapports doivent être revus chaque trois mois pour vérifier les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet avec des solutions identifiées pour les défis et les lacunes rencontrés.

Rapports annuels

Un rapport annuel qui harmonise tous les rapports trimestriels doit être élaboré en mettant l'accent sur les activités mises en œuvre au cours de l'année, les activités en suspens, les principaux résultats, les défis et les nouvelles possibilités. Les données recueillies dans le cadre de ces rapports sont saisies et surveillées dans la Plateforme de gestion axée sur les résultats améliorés du PNUD. Grâce à ce processus, le journal des risques du projet doit également être mis à jour dans ATLAS.

Suivi périodique

Un calendrier détaillé des réunions d'analyse des projets sera établi par l'équipe de gestion du projet (le BNO ; le PNUE, PNUD), en consultation avec les partenaires de mise en œuvre du projet et les représentants des parties prenantes, et incorporé dans le rapport de lancement du projet. Ce calendrier comprendra : (i) des calendriers provisoires pour la réunion du comité directeur des projets, et (ii) des activités de suivi et d'évaluation liées au projet.

Le suivi quotidien de l'avancement de la mise en œuvre sera la responsabilité du gestionnaire de projet en fonction du plan de travail annuel du projet et de ses indicateurs. L'équipe de projet informera le PNUD et le PNUE de tout retard ou difficulté rencontré au cours de la mise en œuvre afin que les mesures de soutien ou correctives appropriées peuvent être adoptées en temps opportun et de manière corrective.

Fin du projet

Au cours des trois derniers mois, l'équipe de projet préparera le rapport de fin de phase II sur la mise en œuvre qui sera soumis au Fonds multilatéral. Ce rapport exhaustif résumera les résultats obtenus (objectifs, résultats, livrables), les leçons apprises, les problèmes rencontrés et les domaines dans lesquels les résultats n'ont peut-être pas été atteints. Il formulera également des recommandations ou toute autre mesure qui pourrait devoir être prise pour assurer la durabilité et la reproductibilité des résultats du projet.

Plan de surveillance

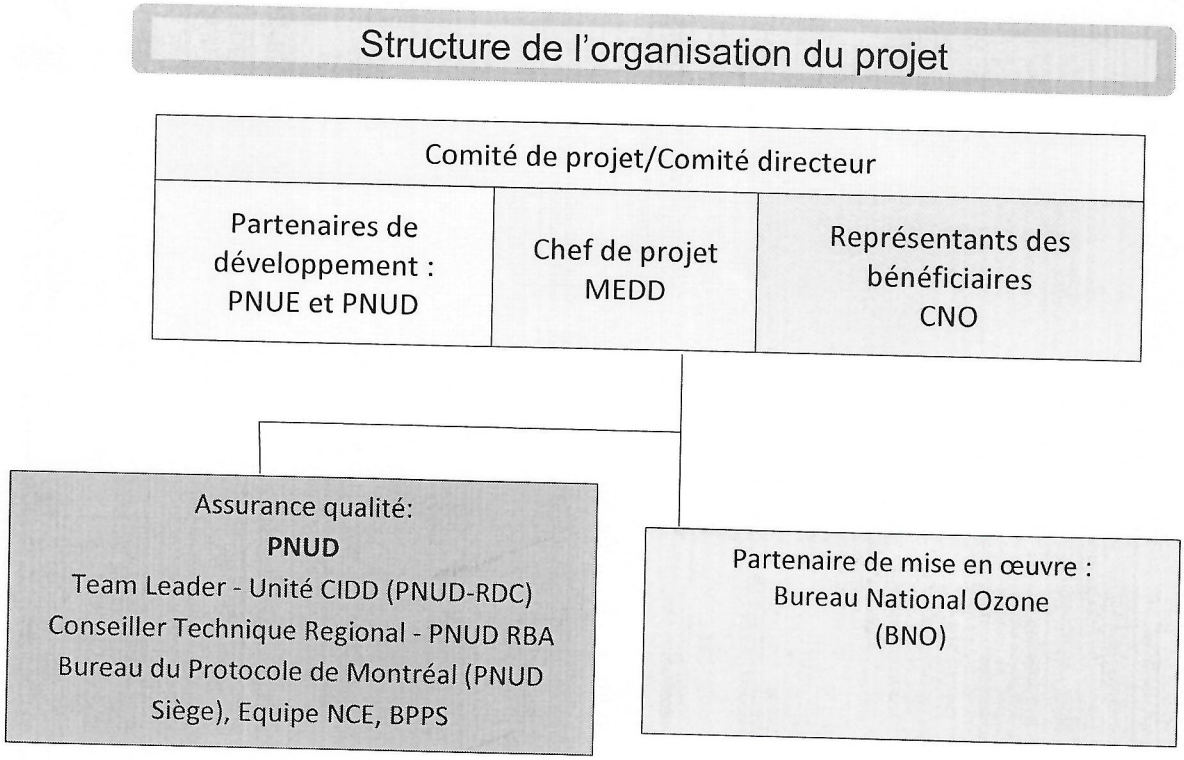
Activité de surveillance	But	Fréquence	Mesures attendues	Partenaires (s'ils sont conjoints)	Coût (le cas échéant)
Mesure des moyens de vérification des résultats du projet	Mesurer les indicateurs de réalisation du projet pour déterminer s'ils sont SMART	Début, milieu et fin du projet chaque année, au besoin	Analyser le cadre des résultats du projet	BNO/PNUE/ PNUD RDC	Aucun
Mesure des moyens de vérification de l'avancement du projet en matière de réalisation et de mise en œuvre	Mesurer les indicateurs de réalisation du projet pour suivre l'avancement de la mise en œuvre du projet	À déterminer lors de la préparation du plan de travail annuel	Rassembler et mesurer les données périodiques du projet sur les extrants, les indicateurs et les cibles	BNO/PNUE/ PNUD RDC	Aucun
Rapports d'étape périodiques	Fournir des informations périodiques sur la mise en œuvre du projet	Trimestriel / Annuel	Rassembler des données sur la mise en œuvre du projet en mettant l'accent sur les progrès, les résultats, les défis et les leçons	BNO/PNUE/ PNUD RDC	Aucun
Visites sur le terrain	L'équipe de projet visitera les sites sur le terrain pour la collecte de données et le suivi du projet	Trimestriel / Annuel	Visite des sites d'installation du projet et des emplacements des bénéficiaires	BNO/PNUE/ PNUD RDC	À déterminer lors de la préparation du plan de travail annuel
Assurance qualité	Le processus d'assurance de la qualité du PNUE/PNUD sera entrepris au début, à la mise en œuvre et à la clôture du projet afin de déterminer l'efficacité, la durabilité et l'inclusivité du projet.	Phase de lancement, étape de mise en œuvre et clôture du projet	Assurer l'assurance de la qualité à l'aide du modèle du PNUE/PNUD RDC	PNUE/PNUD RDC	Aucun

Plan d'évaluation

À la fin de chaque tranche de la mise en œuvre du projet de phase II, un rapport de tranche est soumis au Fonds multilatéral mettant en évidence les activités entreprises au cours de la période considérée, les résultats et les progrès réalisés dans l'utilisation des ressources. À cela s'ajoute un rapport de vérification indépendant établi par une personne externe afin de vérifier la validité des résultats communiqués au Fonds multilatéral.

À la fin de la phase II, un rapport de mise en œuvre est également soumis au Fonds multilatéral, accompagné d'un rapport indépendant de vérification.

VII. GOUVERNANCE ET MODALITÉS DE GESTION



Mise en œuvre et exécution

La modalité de mise en œuvre du projet sera la modalité nationale de mise en œuvre assistée (NIM assisté), conformément aux directives et règles du PNUD. Le projet sera exécuté par le Bureau national Ozone avec des conseils techniques du PNUE, PNUD et avec une supervision globale du Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) de la République Démocratique du Congo.

L'administration quotidienne du projet sera assurée par le coordonnateur du Bureau National Ozone, qui bénéficiera d'un soutien technique de la part de consultants nationaux et international sous contrat et ainsi que du personnel détaché de la Direction des Etablissements Humain du MEDD. Le recrutement de services de soutien spécialisés et l'achat de tout équipement et matériel pour le projet se feront conformément aux règles et procédures de recrutement et d'approvisionnement pertinentes. Le rôle d'assurance des projets incombera au Bureau de pays du PNUD.

À l'issue de consultations sur la mise en œuvre du projet, le PNUE et le Gouvernement sont convenus que le bureau de pays du PNUD fournirait des services d'appui au projet à la demande du Partenaire national de mise en œuvre. Ces services de soutien peuvent comprendre de l'aide pour les exigences en matière de rapports, l'approvisionnement et les paiements directs.
Dans le cadre de la prestation de ces services de soutien, le bureau de pays du PNUD veille à ce que les capacités de l'institution désignée par le Gouvernement soient renforcées.

Le bureau de pays du PNUD peut fournir, à la demande de l'institution désignée, le service d'appui suivant pour les activités du programme/projet :

(a) Identification et/ou recrutement du personnel du projet et du programme ;
(b) Identification et facilitation des activités de formation ;
(c) Achat de biens et de services.

L'achat de biens et de services et le recrutement de personnel de projet par le bureau de pays du PNUD sont conformes aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD.

Comité directeur national du projet

Des directives générales sur la mise en œuvre du projet seront fournies par un Comité National Ozone.
Le CNO doit :
(a) examiner et approuver les plans de travail,
(b) évaluer les progrès par rapport aux objectifs de S&E tels qu'indiqués dans le Cadre des résultats du projet,
(c) examiner les rapports intermédiaires et finaux,
(d) évaluer les lacunes ou les faiblesses et prendre des décisions de gestion adaptatives appropriées fondées sur les progrès et les réalisations,
(e) s'assurer que les ressources requises sont décaissées, et
(f) arbitre tout conflit au sein de l'équipe du projet et négocier des solutions à tout problème avec des organismes externes. Les décisions du CNO devraient être prises conformément aux règles et procédures du MLF, du PNUE et du PNUD, ainsi qu'aux normes qui garantiront le meilleur rapport qualité-prix, d'équité, d'intégration de la transparence et d'une concurrence internationale effective.
Selon l'Arrêté interministériel n°021/2004 du 16 mai 2004 portant Règlementation Relative aux importations, réimportations, exportations et réexportations des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et des produits et/ou équipements contenant de telles substances, spécialement en son article 9 dispose dans son aliéna premier:
Le Comité National Ozone, placé sous la supervision du Secrétariat Général à l'Environnement est composé comme suit :
Membres

1. Bureau National Ozone ;
2. Représentant du Ministère des Finances ;
3. Représentant du Ministère du Commerce Extérieur ;
4. Représentant du Ministère de l'Industrie, Petites et Moyennes Entreprises ;
5. Représentant du Ministère de l'Agriculture ;
6. Représentant du Ministère de Transport ;
7. Représentant du Ministère de l'Energie ;
8. Représentant du Ministère de la Recherche Scientifique ;
9. Représentant du Ministère du tourisme ;
10. Représentant de l'Institut National de Préparation Professionnel (INPP) ;
11. Représentant de l'Association Congolaise des Professionnels du Froid et de la Climatisation ;

12. Représentant de l'Institut National des Statistiques (INS) ;
13. Représentant de l'Office Congolais de Contrôle (OCC) ;
14. Représentant des Douanes et Accises (OFIDA) ;
15. Représentant de la Fédération des Entreprise du Congo (FEC) ;
16. Consultants Nationaux du Bureau National Ozone.

Le CNO se réunit au moins deux fois par an pour s'assurer que le projet est mis en œuvre comme prévu et aussi résoudre les défis prévisibles.

VIII. CONTEXTE JURIDIQUE

Le pays a signé l'accord type d'assistance de base (SBAA)

Ce document de projet est l'instrument visé comme tel à l'article 1er de l'Accord type d'assistance de base entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et le PNUD, signé le 27/05/1976.Toutes les références dans la SBAA à « Agence d'exécution » sont réputées faire référence à « Partenaire de mise en œuvre ».

Ce projet ne sera mis en œuvre par le Bureau national Ozone (« Partenaire chargé de la mise en œuvre ») conformément à ses règlements, règles, pratiques et procédures financières que dans la mesure où ils ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un partenaire chargé de la mise en œuvre ne fournit pas les orientations requises pour garantir le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, la gouvernance financière du PNUD s'applique.

IX. ANNEXES

Annexe 1: Cadre des résultats combinés (PNUD et PNUE)

#	Livrables (par approbation du FML)	Activités approuvées par le FML	Institution Responsable	ID Fond	Nom du Bailleur	Code Compte ATLAS	Libellé ATLAS	Budget (USD)	Ligne du Budget
1	Mise en place de la règlementation sur l'importation, l'exportation et la manipulation des HC	1.1. Actualisation de la réglementation existante pour y incorporer les HCs comme réfrigérants	PNUE	63030	FML	75700	Atelier d'élaboration de la réglementation	20 000,00	1
		1.2. Renforcement de capacités de 1000 Agents de l'état commis aux frontières pour le contrôle des HCs	PNUE	63030	FML	75700	Ateliers de formation	150 000,00	2
				63030		71300	Consultant National	67 000,00	3
		1.3 Fournitures des identificateurs	PNUD	63030	FML	72100	Contrat avec les fournisseurs	30 000,00	4
2	Total livrable 1							267 000,00	
3	Renforcement des capacités des techniciens du RAC et mise en place d'un système de certification	2.1.Mise en place d'une stratégie de certification de 500 techniciens par an.	PNUE	63030	FML	75700	Ateliers de formation	100 000,00	5
		2.2. Formation de 700 techniciens par an sur les bonnes pratiques de maintenance préventives et corrective liée aux HC dans 10 centres de formation de l'INPP		63030		71200	Expert	20 000,00	6
				63030		75700	Atelier de renforcement des capacités	220 000,00	7
4	Total livrable 2							340 000,00	
5			PNUD	63030	FML	71300			8

	Appui à l'industrie et aux collèges techniques par la fourniture d'équipements de service / boîtes à outils et la création de 2 centres de récupération et de récyclage	3.1. Identifications des besoins en matériels et outillages des collèges techniques.					Consultant National	10 000,00	
		3.2.Création de deux centres de récupération ,	PNUD	63030	FML	72100	Contrat avec l'entreprise de construction	143 000,00	9
		3.3.Acquisition et distribution d'outils et d'équipements complémentaires pour les centres de formation.	PNUD	63030	FML	72100	Contrat avec les fournisseurs d'outillages et équipements	285 000,00	10
6	**Total livrable 3**							438 000,00	
7	Suivi et evaluation des projets	4.1. Sensibilisation et diffusion d'information sur les technologies de remplacement pour les importateurs, les distributeurs et les détaillants de substances et d'équipements contrôlés.	PNUE	63030	FML	75700	organisation des activités de sensibilisations (conference-débat avec les medias)	20 000,00	11
		4.2. Soutenir l'ACOPROF pour participer à des réunions internationales, s'abonner à la littérature technique et organiser des ateliers ou séminaires nationaux sur les systèmes de refroidissement à faible PRG et le maintien/l'amélioration de l'efficacité énergétique des systèmes RAC.	PNUE	63030	FML	72100	Abonnement IIF (Institut International du Froid)	5 000,00	12
						75700	Atelier de mise à niveau des techniciens	15 000,00	13

		4.3. Organiser des missions conjointes BNO /ACOPROF de suivi et contrôle dans les provinces cibles pour évaluer la mise en œuvre des activités liées au PGEH	**PNUE**	**63030**	**FML**	**71600**	Collecte des données et recensements des acteurs du froid et voyages	**40 000,00**	**15**
8	**Total livrable 4**							**80 000,00**	
9	**TOTAL GENERAL**							**1 125 000,00**	

Annexe 2: Lignes budgétaires combinées (PNUD et PNUE)

#	DESCRIPTION
1	Coût des ateliers et réunions des experts et parties prenantes pour l'élaboration de la réglementation sur l'importation/l'exportation et la manipulation des HCs soit 5 Ateliers à raison 4000 $ par ateliers
2	Coût de l'organisation des ateliers de renforcement de capacités de 1000 agents de l'Etat dans des centres d'excellences de l'INPP à travers le pays pendant 8 ans à raison de 18750 USD/an pour 250 Agents
3	Salaire du Consultant National durant toute l durée de ka mise en œuvre de la Phase II du PGEH soit 8375 usd /mois
4	Achat de 6 identificateurs de réfrigérants au prix de 5000 USD par pièces chez un fournisseurs agrée par le PNUD
5	Coût d'organisation des ateliers de formation annuel de près de 700 techniciens pendant 8 ans
6	Salaire d'un expert pour la mise en plan d'un canevas de certification répondant aux normes internationales
7	Emolument d'un expert pour élaborer un cahier de charge sur la certification des techniciens frigoristes en République Démocratique du Congo pendant 2 ans soit 1000 USD par an
8	Honoraire pour un consultant national pour inventorier et identifier tous les outils et équipements nécessaires pour le besoin des écoles ou collèges techniques lors de la manipulation de HCs soit 10 000 USD
9	Coût de construction de deux centres de récupérations et recyclages de HCs par deux entreprises retenues par le PNUD
10	Coût d'achat des outillages et matériels à livrer aux centres de récupération et recyclages par le fournisseurs choisis par le PNUD
11	Coût de l'organisation des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation de la réglementation sur les HCs dans les provinces ciblées
12	Frais de cotisation annuel pour l'Adhésion de la RDC via ACOPROF à l'Institut International du Froid à Paris
13	Coût de l'organisation de 5 ateliers de remise à niveau des techniciens à raison de 3000 USD /ateliers
14	Coût de l'organisation de voyage pour la collecte des données dans 8 provinces ciblées des enquêteurs et membres du BNO

Annexe 3: Analyse des risques

RISQUES IDENTIFIES	IMPACT DE RISQUE	MESURES D'ATTENUATIONS
1. **Financière :** Fonds insuffisants pour assurer la continuité des actions initiées.	Bas	Le financement intégral a été approuvé par le Fond Multi Latéral pour toute la durée de la Phase II du PGEH. Le projet prévoir d'obtenir un financement par tranches cohérentes.
2. **Organisationnelle :** Manque de collaboration et de participation des parties prenantes concernées.	Moyen	Le Bureau National Ozone veillera à ce qu'une communication efficace soit établie entre les parties prenantes concernées. Le Coordonnateur du BNO veillera à ce que les taches et les responsabilités des parties prenantes soit clairement établies et veillera également à ce que ces taches soient accomplies à temps. L'implication des parties prenantes sera prioritaire à toutes les étapes pour renforcer leur participation et leur appropriation.
3. **Opérationnelle :** Retard dans l'exécution des activités en raison de la longueur des procédures gouvernementales.	Moyen	Conformément au plan annuel du projet, une bonne planification sera assurée par l'équipe de gestion du projet et le comité de pilotage. Le suivi de l'avancement du projet se fera à travers les rapports d'avancement trimestriels. Le PNUE fournira une assistance dans l'exécution des certaines activités au cas où un problème surviendrait.
4. **Opérationnelle** : Impossibilité d'organiser des réunions en présentielle et/ou des déplacements en raison des restrictions de santé publique.	Elevé	Les équipements spécifiques ont été acquis par le BNO pour organiser des ateliers et réunions en ligne. Les formations et les réunions seront organisées en ligne dans la mesure du possible. Le BNO travaillera en étroite coordination avec les institutions de santé du gouvernement de la RDC et l'équipe de gestion du covid-19 pays de Nations Unies, pour explorer des stratégies de mise en œuvre des activités de voyage et de réunions en toute sécurité.
5. **Opérationnelle** : Retards dans les achats en raison de l'impact du covid-19/d'autres risques pour la santé publique sur les opérations du marché mondial.	Moyen	Les plans de passation des marchés seront élaborés et mis en œuvre à temps pour éviter les retards. En outre les réseaux mondiaux du PNUE et du PNUD expérimentés dans la fourniture d'outils et d'équipements pertinents à acquérir dans le cadre du projet, seront mis à contribution et invités à répondre aux appels d'offre.